wan, l'Alberta, la Colombie-Anglaise, le Yukon

et les territoires du Nord-Ouest.

2. Des 100,000 recrues qui seront choisies par conscription sélective, quelle sera pour chaque division territoriale ci-dessus nommée le nombre de ceux que réclamera la fabrique des munitions de guerre ou tout autre service en dehors de celui de combattant?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED ré-

pond:

1. Il est impossible d'évaluer des maintenant le nombre de recrues que devra fournir chacune des divisions territoriales. Pour l'instant, le Gouvernement a l'intention d'appeler toute la première classe telle que définie par la loi du service militaire, 1917. Le nombre de recrues que fournira chaque division territoriale dépendra donc du nombre d'hommes qu'elle comptera dans la première classe de conscrits.

2. Le Gouvernement ne se propose pas d'employer à la fabrique des munitions de guerre les recrues levées en vertu de la loi de service militaire. Ces recrues seront aussitôt incorporées dans l'armée expéditionnaire canadienne, et seront divisées en combattants et non-combattants selon que le réquerront les besoins du service. Il est impossible pour le moment de dire quelle sera la proportion des combattants et celle des non-combattants.

AFFAIRES DE ROUTINE.

L'honorable M. BOSTOCK: Avant que la séance soit levée, je demanderai à l'honorable leader du Gouvernement si de nouveaux bills doivent nous être soumis.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: A l'exception d'un bill des subsides, je ne sache pas que d'autres bills doivent être soumis à cette Chambre.

L'honorable M. BOSTOCK: Est-ce l'intention du Gouvernement de proroger les Chambres demain.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: S'il ne survient pas d'obstacles la prorogation aura lieu demain soir.

L'honorable M. WATSON: Avec cette probabilité, il n'y a pas lieu pour le comité des chemins de fer de se réunir demain matin?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Il ne semble guère probable que ce comité puisse terminer son travail à temps. Nous ne pourrions étudier suffisamment d'articles pour pouvoir soumettre ce bill à la Chambre. C'est un bill très volumineux.

L'honorable M. WATSON: Nous pourrions faire l'étude de tous les articles assez rapidement.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Nous sommes prêts à siéger. Il faudra naturellement que ce bill soit renvoyé aux Communes.

L'honorable M. WATSON: Si le Parlement voulait siéger une journée ou deux de plus, comme il me semble qu'il devrait le faire, je crois que nous pourrions lui soumettre ce bill.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je désire tout autant que mon honorable ami en finir avec ce bill. Reste à savoir si la Chambre des Communes voudra continuer à siéger, et si le comité des chemins de fer du Sénat voudra précipiter l'étude de plusieurs articles du bill qui n'ont pas encore été pris en considération.

L'honorable M. BELCOURT: Au cas où nous nous mettrions à cette tâche, que feront les Communes?

L'honorable M. WATSON: Les députés paraissent désirer beaucoup que le bill leur soit renvoyé, et le public est impatient que cette nouvelle législation soit mise en vigueur.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Le comité peut se réunir à dix heures demain matin, et nous verrons alors s'il est possible de réaliser le vœu de mon honorable ami.

Le Sénat s'ajourne au lendemain, à onze heures de l'avant-midi.

SÉNAT.

Président: l'honorable JOSEPH BOLDUC.

Première séance.

Jeudi, 20 septembre 1917.

La séance s'ouvre à onze heures sous la présidence de l'Orateur.

Prières et affaires de routine.

BILL CONCERNANT LE PAIEMENT DES SALAIRES OU DES GAGES AUX EM-PLOYES DES COMPAGNIES DE CHE-MINS DE FER.

PRISE EN CONSIDERATION DES AMENDE. MENTS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Le Sénat procède à l'étude des amendements proposés à la Chambre des Communes au bill D, loi concernant le paiement des salaires ou des gages aux employés des compagnies de chemins de fer.